

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-574216

61666

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 1355	Société : RAM		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e) Bouchaib	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : BOU-MIA EL HABIB			
Date de naissance : 25-12-1950			
Adresse : LOT ANNEE N° 18 SIDI JAAROUF CASA			
Tél. : 0668876478 Total des frais engagés : 663,30 + 291 Dhs			
Cadre réservé au Médecin			
<div style="text-align: center;">  Docteur Bouchaib Médecine Générale Bd Dakhlia Résidence Espace Chicha, Im. A - Appt. 2 1er étage Hay Chicha-Aïn Chok-Casablanca 20.22-GSM: 061.545.772 051.70.22.GSM: 061.545.772 </div>			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 26/11/2021			
Nom et prénom du malade : Mme F. aïli			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant Nature de la maladie : Troubles digestifs + mal de tête + cervicaux + brûlures + infection urinaire			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Mme F. aïli			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 01/03/2021

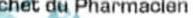

MUPRAS

12 MARS 2021

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/11/21 30/11/21	463,30 297,60

- ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docent Bouchaib DYANI

MÉDECINE GÉNÉRALE

TOGRAPHIE

ELECTRO-CARDIOGRAMME

CIRCONSCRIPTION

Ré Dakhla - Résidence Espace Chifa

Immeuble A - Appart N° 2 - 1er Etage

Ney Chifa - Ain Chakr Casablanca

Tel: 0522.51.72.22 - GSM: 0661.95.72.88

E-mail: dr_dyani@gmail.com

البيكتر و بوشيب العائدو

الطب العام

الفحص بالأشعة

تخطيط القلب

خطبة في المختبر

دورة كardiogramme بـ 2 اشارة. عدمة A. الشقة رقم 2

الطلائع الابن. حي الشروق. عين الحلو. الدار البيضاء

0661.95.72.88. التحويل: 0522.50.70.22.

الثواب: 340261491.

Casablanca le

26/11/2009

Nom & Prénom:

Mme Thaïli Nafat

LOT: 200377
PER: 06/2025
PPV: 52,80 DH

52,80

u.

Ozilpox 20 mg

lgé tabl, av aut adapte

52,50

matin 1 mois

2.

Megaplex 50 mg

mp x 2, av aut adapte

62,70

3.

Nirosta 5 mg

mp x 37

pdt 2 semain

62,70

PPV: 62DH70
PER: 11/23
LOT: J3039

604,00

u.

Graprex 75 mg



1 mois

25/12/08
S.V.
Jugulaire

LOT 209050 EXP 09/23
PPV: 204DH00

51,30

lgé tabl, le sér



118001030046
VOLTAREN® LP 100 mg
Comprimé pelliculé
PPV: 51,30 DH

123204 MA TA

4. Voltaren® 100 mg

TE 463301 exp 1/12 le sér adapte 1 mois

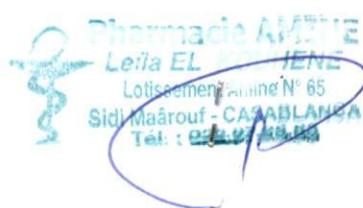
6. Tiberal 500 mg
Mp x 2 g au milieu repas

7. Tobrex Collyre 2 semaines

lg x 2 fl x 3 f

pdt 2 semaines

Docteur Bouchaïb DYANI
Médecine Générale
Bd Dakhlia Résidence Espace
Chrif, Im. A - Appt. 2 1er étage
Hay Chrif-Alp Chok-Casablanca
Fax: 022.50.70.22-GSM: 061.95.72.88



Docteur Bouchaib DYANI

MÉDECINE GÉNÉRALE

PHOTOGRAPHIE

LECTURE CAROTÉGRAMME

CIRCONSCRIPTION

Bd Dakhla - Résidence Espace Chrif

Immeuble A - Appartement N° 2 - 1er étage

Hay Chrif - Al-Jadid - Casablanca

Tél: 022.50.70.22 - GSM: 066.95.72.88

E-mail: dr_dyani@gmail.com

الدكتور بوعصب بوعصب

طب العائلة

الفحص بالمنزل

تخطيط القلب

حقن الأطفال

مخرج كardi 25 بقاعة فندق اتش روك. عنزة A. المدخل رقم 2

الطريق الأول. حي الشروق. عنزة. الدار البيضاء

الموبايل: 066.95.72.88 - التسجيل: 05.22.50.70.22

الرقم: 34026141

Casablanca, le 30/11/2011

Nom & Prénom: Mme Thalibi Najat

56,30 Dh

n^o D - Cure (aux antébrunables)



1 aux aule 1 drague 15 g

(A 2)

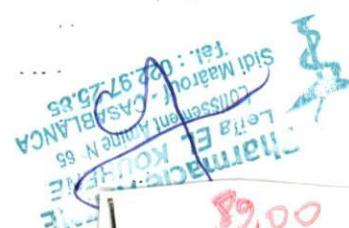


89,00

n^o 1 Diamétron 30 mg

89,00

reps 03 mois



96,00



3. Belumazol 20 mg

LOT:
EXP:
PPV:

96,00

1 gélule/j au autre rep.

297,60

1 mois

Docteur Bouchaib DYANI

Médecine Générale

Bd Dakhla Résidence Espace

Chrif, Im. A - Appart. 2 1er étage

Hay Chrif-Al-Jadid-Casablanca

Tél: 022.50.70.22 GSM: 066.95.72.88